

Réf. : DAJP/n°2019-245

Décision de nomination d'un suivant de liste à la commission recherche**Collège des Professeurs – secteur SHS**

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision du président de l'Université de Tours, en date du 21 mars 2016, portant proclamation des résultats de l'élection à la commission de la recherche du conseil académique, collège des Professeurs et assimilés – secteur SHS;

Vu la liste de candidats intitulée « Notre université : Réussir ensemble » ;

Vu la mutation de Mme Diane Roman au 1^{er} septembre 2019;

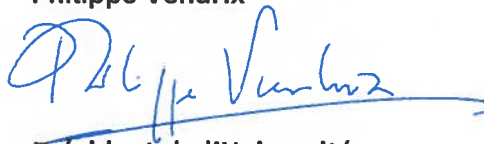
DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Vincent COTRO, premier membre non élu de la liste « Notre université : Réussir ensemble », est proclamé élu à la commission de la recherche du conseil académique, en remplacement de Mme Diane Roman à compter du 1^{er} septembre 2019 et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Tours, le 18 juin 2019

Philippe Vendrix



Président de l'Université

Mis en ligne

26 AOÛT 2019